

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme HAY Salomé, Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

## 6. Actualisation de la tarification des séjours et de l'ALSH applicable au 1er janvier 2024.

Par délibération en date du 12 décembre 2022 le conseil municipal avait validé l'augmentation des tarifs périscolaires relatifs aux séjours et à ALSH au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au vu du contexte budgétaire actuel qui engendre une forte hausse des coûts de fonctionnement notamment au niveau des dépenses d'énergie des bâtiments communaux et de denrées alimentaires, il est proposé d'augmenter les tarifs comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

- séjours :

	Tarifs au 01/01/2023	Tarifs au 01/01/2024
Tarif commune	29,00 €	30,45 €
Tarif hors commune	40,00 €	42,00 €

- ALSH :

Les tarifs sont modulés en fonction du revenu fiscal de référence ainsi que du nombre d'enfants à charge :

- 1<sup>ère</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 0 € à 2 400 €,
- 2<sup>ème</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 2 401 € à 3 500 €,
- 3<sup>ème</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer à partir de 3 501 €.

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux  
**Journée complète (repas inclus)**

	T1	T2	T3
1 enfant à charge	13,01 €	13,82 €	14,58 €
2 enfants	11,88 €	12,80 €	13,50 €
A partir de 3 enfants	10,58 €	11,34 €	12,15 €

Tarifs au 01/01/2024		
T1	T2	T3
13,66 €	14,51 €	15,31 €
12,47 €	13,44 €	14,18 €
11,11 €	11,91 €	12,76 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes  
**Journée complète (repas inclus)**

	T1	T2	T3
1 enfant	18,63 €	19,39 €	20,14 €
2 enfants	17,50 €	18,31 €	19,06 €
A partir de 3 enfants	16,09 €	16,85 €	17,66 €

T1	T2	T3
19,56 €	20,36 €	21,15 €
18,38 €	19,23 €	20,01 €
16,89 €	17,69 €	18,54 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux

**1/2 journée sans repas**

	T1	T2	T3
1 enfant	6,59 €	7,02 €	7,40 €
2 enfants	5,99 €	6,59 €	6,80 €
A partir de 3 enfants	5,29 €	5,72 €	6,10 €

T1	T2	T3
6,92 €	7,37 €	7,77 €
6,29 €	6,92 €	7,14 €
5,55 €	6,01 €	6,41 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes

**1/2 journée sans repas**

	T1	T2	T3
1 enfant	9,50 €	9,88 €	10,31 €
2 enfants	8,86 €	9,34 €	9,77 €
A partir de 3 enfants	8,15 €	8,59 €	9,02 €

T1	T2	T3
9,98 €	10,37 €	10,83 €
9,30 €	9,81 €	10,26 €
8,56 €	9,02 €	9,47 €

**Tarifs en cours**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie  
 Les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures  
*Le Maire,  
 Philippe JANICOT*

